



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

Démarches en ligne (plateforme LPP)





LISTING DES DÉMARCHES ACCESSIBLES EN LIGNE DEPUIS LA PLATEFORME DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Après avoir créé votre compte, vous pouvez réaliser les démarches suivantes :
 - Demande de 1^{ère} installation
 - Ouverture d'établissement secondaire
 - Modification de personnel (de responsable technique et/ou responsable juridique)
 - Changement d'adresse (d'un établissement)
 - Modification administrative :
 - Modification de l'adresse du siège sans changement de forme juridique
 - Modification de forme juridique avec ou sans changement d'adresse
 - Modification de la raison sociale du siège
 - Modification de RIB d'un établissement
 - Modification de l'enseigne d'un établissement
 - Demande d'attestation
 - Cessation
 - Extension d'activité

- Dès lors que vous avez validé en totalité votre demande, vous pouvez suivre l'état d'avancement de cette dernière depuis votre espace.
De même, des notifications sont envoyées automatiquement par mail à chaque stade de la prise en charge du dossier (y compris lorsque la demande nécessite des correctifs, est traitée, etc).

-  Lorsque le dossier est à l'étude au sein du service Régulation, des demandes de correctifs peuvent être demandées.
C'est le cas pour :
- Des documents non conformes / manquants / erronés
 - Des erreurs au sein de :
 - l'adresse du siège ou de l'établissement (y compris téléphone et mail)
 - le nom de l'enseigne
 - la déclaration d'un responsable technique : tous les champs hors celui relatif au numéro RPPS

-  En revanche, toute demande sera refusée pour les motifs suivants (car il n'est plus possible d'y apporter des modifications en cas d'erreur) :
- Oubli de déclaration d'un responsable technique ou responsable juridique (même si des documents justificatifs ont été apportés. Une fiche doit impérativement être créée pour chaque responsable, dans la partie dédiée)
 - Erreur dans l'écriture du numéro RPPS d'un responsable technique

-  A noter : la « Date de début de facturation souhaitée » n'est pas un champ que vous pourrez modifier une fois la demande envoyée au service Régulation

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
Cramif.fr

Démarches accessibles en ligne

Cramif – Juillet 2026



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Ile-de-France

